

MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA
SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2019 – 19H
ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
3. **CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
5. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE 2019**
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1. Résolution – Adoption des prévisions budgétaires de la RIDR.
 - 6.2. Avis de motion – Règlement relatif au traitement des élus municipaux.
 - 6.3. Présentation – Règlement relatif au traitement des élus municipaux.
 - 6.4. Résolution - Demande d'aide financière de la Manne du Jour.
 - 6.5. Résolution - Résolution - Entente relative au partage d'une ressource de technicien informatique.
 - 6.6. Résolution – Adoption du règlement 2019-150 concernant l'usage de l'eau potable.
 - 6.7. Résolution – Adoption d'un plan de sécurité civile.
 - 6.8. Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses au 31 octobre 2019.
 - 6.9. Résolution – Autorisation aux procureurs de la cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle à signer et autoriser les constats d'infraction en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme émis pour et au nom de la Municipalité de La Macaza.
 - 6.10. Résolution – Entente d'entraide intermunicipale – Centre d'hébergement temporaire et centre de services aux personnes sinistrées.
 - 6.11. Résolution – Mise à jour des comités et des responsabilités des élus.
7. **TRÉSORERIE**
 - 7.1. Résolution – Adoption de la liste des déboursés et des comptes à payer.
8. **LOISIRS ET CULTURE**
9. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
10. **TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)**
 - 10.1. Résolution – Mandat à l'Union des Municipalités du Québec – Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2020.
11. **HYGIÈNE DU MILIEU**
12. **URBANISME**
13. **TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Veillez prendre note que cet ordre du jour est un projet et que la Municipalité de La Macaza et le conseil municipal se gardent le droit de supprimer des sujets déjà inscrits, sans avertissement, et ce, jusqu'à l'ouverture de la séance.